

Subvention exceptionnelle - Rencontres européennes de théâtre

M. LE MAIRE, Rapporteur : La Compagnie du Théâtre Bacchus va organiser à Besançon, du 13 au 26 juillet 1997, les Rencontres européennes de théâtre, sous le haut patronage du Secrétaire Général du Conseil de l'Europe.

Cette manifestation d'envergure internationale connaîtra dans notre ville sa 15^{ème} édition (après Hanovre en 1996 et Ankara en 1995 et avant Vienne et Helsinki). Elle est destinée à développer les échanges culturels européens et euro-méditerranéens et à encourager les pratiques artistiques.

Les rencontres réuniront 400 jeunes de 18 à 22 ans et une cinquantaine d'artistes de plus de 40 pays (essentiellement membres du Conseil de l'Europe) fédérés dans l'EDERED (European Drama Encounters), association internationale.

Outre des ateliers et des spectacles, ces Rencontres comprendront un colloque sur les politiques culturelles en Europe et diverses manifestations.

Les partenaires du projet sont le Conseil de l'Europe, l'Etat (Ministère des Affaires Européennes, Préfecture de Région, Direction Régionale des Affaires Culturelles, Direction Régionale de la Jeunesse et des Sports), la Région, le Département, le Fonds d'Action Sociale et, au titre des organismes privés, le Fonds Européen de la Culture, l'UFCS (Union Féminine Civique et Sociale) et la SEM Citadelle.

La Ville de Besançon participera sous trois formes :

- une subvention de 100 000 F pour le fonctionnement de l'opération (coût prévisionnel établi par l'association : 1 700 KF),

- la mise à disposition de locaux (Kursaal),

- l'action «Espaces d'accueil dans la ville», menée par la délégation Politique de la Ville et destinée à permettre la rencontre entre les jeunes Bisontins et leurs homologues des autres pays.

Une convention formalisera l'ensemble étant entendu que l'engagement financier sous forme de subvention de la Ville, se limitera à la somme de 100 000 F.

Le Conseil Municipal est appelé à en décider et autoriser M. le Maire à :

- signer la convention à intervenir,

- verser une subvention de 100 000 F à la Compagnie Bacchus, à prélever sur la ligne 92.21.65748.00200 abondée par un transfert de même montant du crédit de dépenses imprévues inscrit au chapitre 940 du budget primitif.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité moins 2 abstentions, adopte ces propositions.

Récépissé préfectoral du 4 juillet 1997.